



Conflit avec l'un de mes supérieurs hiérarchiques

Par **Startijen**, le 07/05/2012 à 11:35

Bonjour,

Je suis fonctionnaire au sein du ministère de la défense et l'un de mes supérieurs hiérarchiques est militaire, officier et serre la main avec une certaine vigueur. J'ai des antécédents médicaux au poignet et bien que je lui ai rappelé à de nombreuses reprises afin qu'il fasse attention, il ne fait pas plus attention.

C'est pourquoi, j'ai décidé de le saluer juste verbalement. Mais depuis, il est menaçant verbalement et physiquement.

Que dois je faire ?

Par **Athenanike**, le 07/05/2012 à 17:05

Bonjour,

Il n'y a aucune loi qui préconise l'obligation du "serrer la main" à son supérieur hiérarchique, et c'est plus une question de bienséance et usage de la politesse qui nous conduisent à serrer la main à une tiers personne en guise d'un bonjour ou d'un au revoir.

Vous n'avez donc pas à lui serrer la main si vous avez des soucis de santé qui vous en empêche, même si vous travaillez au ministère de la défense (codes particuliers entre

militaires: le salut, la garde à vous, etc...) vous êtes avant tout une ouvrière d'état et vous n'avez pas à vous plier à la discipline militaire mais bien au code du travail.

Il est bien évident que ça sent le début d'un harcèlement en bon éduforme et vous ne devez pas céder aux caprices de ce supérieur.

Il faudrait essayer d'exposer cette scène devant témoin (représentant syndical du personnel par ex) pour attester du processus de harcèlement et d'abus de subordination dont vous êtes la victime (tribunal des prud'hommes si vous allez au bout de la procédure et si votre cas est prouvé)

En sachant que ce milieu est fermé, machiste, et borné (armée) et que vous vous exposerez à des représailles de la part du harceleur, il faut en être conscient avant toute action.

Cordialement

Athenanike